



Groupe de travail sur le corps des TSMA

11/07/18

Un groupe de travail relatif au corps des Techniciens Supérieurs du Ministère de l'Agriculture (état des lieux et perspectives d'évolution) s'est réuni le 11 juillet 2018 sous la présidence de Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines, en présence notamment de Didier Perre, directeur de l'INFOMA.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Valérie Clément, Gilles Van Peteghem et Gilles Verbeke.

Jean-Pascal Fayolle a énoncé les objectifs de cette réunion : présentation des études en cours de l'OMM, réflexion sur la formation initiale des TSMA par rapport aux évolutions des métiers, et annonce de l'élaboration d'une charte de gestion pour ce corps.

Il précise que le projet stratégique sur les TSMA élaboré en 2016 peut être une base de réflexion mais en prenant en considération les évolutions entre-temps. Le bilan réalisé par le RAPS sur l'état du corps et remis aux membres de la CAP vient juste d'être validé et pourra être diffusé.

Les organisations syndicales ont insisté sur leurs préoccupations relatives à ce corps : état d'engorgement, difficultés d'accès en catégorie A, attribution de la prime de responsabilité, difficultés de recrutement,...

Jean-Pascal Fayolle souligne que la création de corps interministériels évoquée dans les chantiers menés par le gouvernement ne concerne que la filière administrative, mais rappelle que le MAA ouvre cependant les postes de même niveau de grade à tous les agents de la catégorie. La seule fusion éventuellement envisageable serait avec les TS de l'ONF.

Sur le RIFSEEP, il annonce une décision au plus tôt en automne. Le Ministère de l'Action et des Comptes Publics souhaite finir de déployer le RIFSEEP sur les corps prévus avant d'introduire éventuellement des modifications: il serait notamment prévu d'augmenter la part au mérite, qui serait partagée entre une part au mérite collectif et une part au mérite individuel.

Aucune réponse n'est pour l'heure formulée sur la demande de dérogation pour les TSMA.

Aucune modification du régime indemnitaire des TSMA ne semble possible sans passage au RIFSEEP.

Toute réflexion sur le corps doit se faire aujourd'hui sur le périmètre élargi : MAA + opérateurs.

Sur les taux pro/pro, l'administration négocie leur stabilité, mais rappelle que la DGAFP souhaite étudier en même temps l'ensemble des corps de techniciens, même si les taux ne sont pas identiques, car les politiques de gestion sont différentes, notamment en termes de recrutements. Elle vérifie l'effet du taux sur la forme du corps.

Les plans de requalification (de B en A, et de C en B) sont portés dans les discussions budgétaires, mais ils dépendront beaucoup de la réorganisation qui sera adoptée suite à Action Publique 2022.

La réforme du concours interne pour l'accès au corps des IAE a déjà été mise en œuvre, avec une

préparation au concours simplifiée qui a permis une montée en puissance mais sans explosion du nombre de candidats. Une réflexion sur la durée de formation à l'école et sur l'affectation des agents pourrait avoir lieu.

La nouvelle campagne pour la prime de responsabilité a été retardée du fait des incertitudes relatives au RIFSEEP. Elle devrait être lancée au plus tard en septembre.

L'administration rappelle que cette prime résulte de l'application de l'arrêté de 2000 relatif à la prime spéciale, qui prévoit que les techniciens effectuant un travail d'IAE bénéficient du même niveau de prime. Les critères d'éligibilité ont été définis en 2012: chef technicien avec des fonctions d'encadrement (plus de 3 personnes), animation ou coordination de niveau ingénieur, depuis au moins 1 an, sous l'autorité directe d'un chef de service. Le critère d'échelon a été supprimé en 2014. Certains agents qui bénéficient d'autres primes sont exclus du dispositif, d'autres ont été ajoutés.

Fin 2017, on comptait 136 bénéficiaires au MAA, auxquels il faut rajouter les TSMA affectés dans les autres ministères et dans les établissements publics du MAA.

L'administration se dit prête à évoluer sur le critère relatif au rattachement direct à un chef de service, afin de ne pas pénaliser les grosses structures.

Présentation des études en cours de l'OMM

L'Observatoire des Missions et des Métiers (OMM) va faire paraître prochainement les résultats de 3 études : « gestion des compétences dans la filière technique au regard du renouvellement des générations », « les métiers de la santé et de la protection des végétaux », et « l'attractivité des métiers de l'inspection en abattoir ».

Des plans d'action seront mis en œuvre par les directions commanditaires.

L'administration nous a présenté les principales recommandations issues de ces études, pour les éléments relatifs au corps des TSMA.

Des recommandations générales proposent des pistes en matière de recrutement (profils, viviers, communication), formation et compétences (contenus à maintenir ou renforcer, modalités à développer comme le tutorat, les échanges de pratiques, la formation interministérielle ou sur place), parcours professionnels (mobilités entre MAA et opérateurs, ou entre ministères, mobilités fonctionnelles, reconnaissance de l'expertise), et organisation (filières administrative et technique, mutualisations, réseaux de spécialistes, délégations).

L'Alliance du Trèfle souligne l'efficacité de certaines pratiques déjà mises en œuvre mais consommant des effectifs, alerte sur le risque de perte de compétences au regard notamment des délégations de missions, et pose la question de la masse critique dans les structures : elle rappelle que la définition d'un socle minimal de fonctionnement avait d'ailleurs été recommandée par le rapport de mars 2017 sur les DDI.

L'Alliance du Trèfle évoque également les risques inhérents au développement des mutualisations interdépartementales, qui multiplient les grands trajets et augmentent le risque d'accidents de la route.

Sur les parcours de mobilité et l'incitation à évoluer entre ministères et Établissements publics, l'Alliance du Trèfle rappelle les freins à la mobilité liés aux différences existant entre les structures en matière de régimes indemnitaires, cotations de postes, et règlements intérieurs.

L'administration présente ensuite les recommandations spécifiques à certaines « fonctions opérationnelles » : agriculture et filières, gestion durable des territoires, santé et protection des végétaux, forêt-bois, sécurité sanitaire des aliments et abattoirs, SSI.

Elle confirme la tenue d'un groupe de travail spécifique sur la question des abattoirs, au second semestre.

Formation initiale des TSMA : constats et questions

Un diaporama est présenté, le débat est reporté à la rentrée.

Élaboration d'une charte de gestion pour le corps des TSMA : méthode et calendrier

Faute de temps, ce sujet est également reporté à la rentrée.

La prochaine réunion aura lieu en septembre.